

## SERVICE MANDATAIRE – Tarifs au 1er JANVIER 2017

Les tarifs indiqués ne tiennent pas compte des aides financières dont vous pouvez être bénéficiaire

### FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU PARTICULIER EMPLOYEUR

**COTISATION ANNUELLE : 26.00 €**

#### FRAIS DE GESTION ET D'ADHESION

à régler mensuellement à l'Association d'après la facture que nous vous adressons

Jusqu'à 10 heures	De 11 à 40 heures	De 41 à 100 heures	De 101 à 250 heures	+ de 250 heures
<b>Forfait de 15 €</b>	<b>1.48 €/heure</b>	<b>1.35€/heure</b>	<b>0.50€/heure</b>	<b>0.35€/heure</b>

POUR INDICATION, COÛT DU SALAIRE CHARGÉ (10% Congés payés et hors frais de gestion)  
Selon Convention collective, niveau minimum applicable et loi en vigueur

ACTIVITE	HEURE EXONEREE (+70 ans ; APA ; Handicapé)	HEURE NON EXONEREE (-70 ans)
EMPLOYE(E) FAMILIAL(E) A NIVEAU 1	12,13 €	13,20 €
ASSISTANT(E) DE VIE A NIVEAU 3	12,39 €	13,53 €
GARDE DE NUIT CALME NIVEAU 3 (Assistant(e) de vie A)	55,76 €	60,88 €
GARDE DE NUIT AGITEE NIVEAU 4 (Assistant(e) de vie B)	84,19 €	92,18 €
GARDE DE NUIT AGITEE NIVEAU 5 (Assistant(e) de vie C)	86,68 €	95,30 €

*Des frais de rejet de prélèvement seront facturés 8.00 €*

**Ces tarifs sont indicatifs, un devis sera établi en fonction de la situation et du besoin exprimé.**

**L'Agemad vous envoie chaque mois le bulletin de salaire de votre employé ; vous devez lui remettre et le régler directement.**

**L'Agemad vous envoie à chaque trimestre échu, un état des charges salariales et patronales : vous réglez directement cette facture à l'Urssaf.**

**Les tarifs indiqués tiennent compte des congés payés**

**Les déplacements effectués par le salarié lui seront réglés directement selon un accord établi entre l'employeur et l'employé.**

**Les sommes que vous versez dans le cadre des prestations fournies par l'AGEMAD ainsi que les salaires et charges ouvrent droit à une déduction fiscale selon la loi en vigueur.**

◆ Exemple pour 3 Heures par semaine de prestations de ménage, repassage pour 1 mois (4 semaines) EMPLOYE(E) FAMILIAL(E) A NIVEAU 1 :

➡ Tarif tout compris (salaire, charges et frais de gestion) :

- Pour une personne de + 70 ans, bénéficiaire de l'APA, PCH... : **164.83 €**
- Pour une personne de – 70 ans : **177.53 €**

◆ Exemple d'une prestation d'ASSISTANT(E) DE VIE A NIVEAU 3 pour 80 heures par mois :

➡ Tarif tout compris (salaire, charges et frais de gestion) :

- Pour une personne de + 70 ans, bénéficiaire de l'APA, PCH... : **1 105.41 €**